Légende :

L'indice -ip indique la présence d'un PPRI à consulter

-UA : tissu ancien des coeurs de bourg

- UA1
- UA2
- UA3
- UA4
- UA5
- UA6
- UA7
- UAp (Oigny-en-Valois)

- UB : tissu mixte en continuité des centres anciens et hameaux importants

- UB1
- UB2
- UB3
- UBp (Oigny-en-Valois)

- UC : tissu récent d'habitat pavillonnaire ou d'habitat collectif

- UC1
- UC2
- UC3
- UC4
- UC5

- UE : zones d'équipements

- UE : équipements divers
- UEc : campings
- UEl : équipements sportifs et de loisirs
- UEm : équipements médicaux

- UH : bâti isolé en zone naturelle ou agricole
bâti à destination d'habitat :

- UH1
- UH2
- UH3a
- UH3b
- UHa : activité et carrières
- UHe : cimetières
- UHh : activité hôtelière ou gîte
- UHl : équipements sportifs et de loisirs

- UI : zones d'activités

- UIa : activités artisannales, commerces et services
- UIb : activités industrielles

Zones d'extension :

- 1AU : zones d'extension à vocation d'habitat
  comprends les sous-secteurs :
  1AU-A5
  1AU-A7
  1AU-B1
  1AU-B3
  1AU-C2
  1AU-C3
  1AU-C4
  1AU-C6 (collectif)
- 1AUr : zones d'extension à valeur règlementaire
- 1AUe : zones d'extension à vocation d'équipement
  comprends les sus-secteurs :
  - 1AUe-a : équipements scolaires, sociaux et hospitaliers
  - 1AUe-b : autres équipements recevant du public (salles des fêtes etc.)
- 1AUia : zones d'extension à vocation d'activité artisannale, commerces et services
- 1AUib : zones d'extension à vocation d'industrie
- 1AUg : zones d'extension à vocation ferroviaire
- 2AU : zones d'extension à long terme

Zones agricoles et naturelles :

- A : zones agricoles
- As : sensibles par leur ouverture paysagère ou leur exposition aux risques
- N : zones naturelles
- Na : activités de carrières
- Nc : activités de dressage
- Nj : jardins privés et coeurs d'îlots à préserver
- Nl : équipements sportifs et de loisirs en plein air
- Ns : milieux fragiles, zones tampons et réservoirs de biodiversité

Prescriptions

- Périmètre d'inconstructibilité lié à une route classée
- zones de risques liés aux carrières et cavités
- Périmètre d'inconstructibilité lié au recul par rapport aux cours d'eau
- Coulées de boue et axes de ruissellement
- Espaces Boisés Classés
- Périmètre d'inconstructibilité en lisière des boisements principaux
- Linéaires commerciaux
- Emplacements Reservés
- Bâtiments pouvant changer de destination sous conditions
- Prescriptions patrimoniales surfaciques :
  espaces naturels contribuant aux continuités écologiques et paysagères,
  espaces de paysage, ensembles bâtis et paysagers
- Prescriptions patrimoniales ponctuelles :
  édifices et éléments bâtis, cônes de vue, arbres
- Prescriptions patrimoniales linéaires :
  murs, murets, chemins et venelles, alignements d'arbres
- Périmètres des Orientations d'Aménagement et de Programmation

- limites parcellaires
- limites communales
- rivières, cours d'eau et mares
- bâti

Département de l'Aisne

Communauté de Communes RETZ en VALOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4 - Règlement graphique
80 / 84

Vu pour être annexé à la DCC d'arrêt du :

Réalisé par : LEA	Référence : E17313	altereo
Validé par : EVC	0 50 100 m	128 rue de Charenton 75012 PARIS
Juin 2019		